

Réseau de transport d'électricité

Création du poste 400 000/225 000 volts Sud Aveyron

Éléments comparatifs pour le choix de l'emplacement du futur poste Sud Aveyron



Communes : Les Costes-Gozon, Saint-Rome-de-Tarn,
Saint-Victor-et-Melvieu

Département de l'Aveyron

Mai 2011

Vos interlocuteurs RTE

SYSTÈME ÉLECTRIQUE SUD-OUEST

SERVICE SDOP - PÔLE PROJETS

79 chemin des courses - BP 1231

31 037 Toulouse Cedex

Directeur de projet

Martine DEBIEZ

Tél : 05 62 14 91 53

martine.debiez@rte-france.com

TRANSPORT ÉLECTRICITÉ SUD-OUEST

GROUPE INGÉNIERIE MAINTENANCE RÉSEAUX

SERVICE PÔLE DE CONDUITE DE PROJETS B

34, avenue Henri Barbusse - BP 52630

31 026 Toulouse Cedex

Chef de projet

Jean-Christophe POURCHET

Tél : 05 61 31 45 16

jean-christophe.pourchet@rte-france.com

Ingénieur concertation

Gilles DEGEMONT

Tél : 05 61 31 41 65

gilles.degemont@rte-france.com

L'existence de RTE, officialisée le 1er juillet 2000, résulte de la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public d'électricité. Cette loi a organisé l'ouverture du marché français de l'électricité et a prévu que le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité (RPT) soit un service d'EDF, "indépendant sur le plan de la gestion des autres activités d'EDF".

Dans un second temps, la loi du 9 août 2004, relative au service public d'électricité du gaz et aux entreprises électriques et gazières a imposé que la gestion du RPT soit assurée par une personne morale distincte de celles qui exercent des activités de production ou de fourniture d'électricité. Cette même loi a, en outre, précisé que le gestionnaire du RPT prendrait la forme d'une société anonyme dont le capital serait détenu en totalité par EDF, l'Etat ou d'autres entreprises publiques.

C'est en application de cette loi que la société anonyme "RTE EDF Transport", dont les statuts ont été approuvés par le décret du 30 août 2005 a été créée le 1er septembre 2005.

RTE est garant de l'ajustement à tout moment de la production à la consommation, de la sûreté de fonctionnement du système électrique, de l'entretien et de l'ingénierie du développement du réseau public de transport de l'électricité.

Sommaire

● Première partie

Rappel de la consistance du projet, de l'aire d'étude, des sensibilités de l'environnement et de la concertation

1. Le Projet	7
2. Aire d'étude, sensibilités de l'environnement et concertation	10

● Deuxième partie

Les emplacements et les solutions techniques proposés par RTE

1. Poste aérien et poste SEM	18
2. Emplacement "Les Zagals"	20
3. Emplacement "La Plaine"	28

● Troisième partie

Analyse comparative

1. Analyse comparative thématique des emplacements "Les Zagals" et "La Plaine"	37
2. Analyse comparative synthétique des emplacements "Les Zagals" et "La Plaine" et des techniques de construction.....	44
3. Le calendrier envisagé	46

1. Le projet

1.1 Rappel de la justification

Le Sud du massif central (Sud Aveyron, Nord Hérault, Est du Tarn) dispose d'un fort potentiel de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, que le réseau électrique actuel n'est pas en mesure d'accueillir sans adaptation préalable.

Les hypothèses de développement de ces énergies renouvelables ont été revues à la baisse par rapport à celles retenues pour l'élaboration du dossier initial, en particulier pour le volet éolien, conformément aux hypothèses des Schémas Régionaux Climat Air Energie à paraître.

Malgré cela, le réseau électrique régional RTE existant, chargé de transporter l'électricité des zones de production vers les zones de consommation arrive toujours à saturation et doit être renforcé afin de :

- permettre l'évacuation de la production actuelle et future d'énergies renouvelables ;
- améliorer la sécurité d'alimentation de la zone ;
- répondre à la problématique d'évolution des flux liés à l'interconnexion France Espagne.

C'est pourquoi, RTE préconise de renforcer ce réseau afin de mieux faire face aux besoins actuels en transport d'électricité et d'accueillir progressivement la croissance de la production d'électricité.

Ce renforcement passe par la création d'ici 2015, d'un nouveau poste de transformation 400 000 / 225 000 volts désigné "Sud Aveyron" à proximité du poste existant de Saint-Victor, raccordé en 400 000 volts à la ligne existante La Gaudière-Rueyres et aux lignes 225 000 volts existantes issues de Saint-Victor.

En l'absence de ce renforcement, la saturation du réseau 225 000 volts aurait pour conséquence une sécurité dégradée pour la zone : en effet, en cas d'incident sur l'une des lignes de ce réseau, les autres liaisons déjà aux limites de leurs capacités, ne pourraient pas prendre le relais de l'ouvrage en défaut. Ainsi, en cas d'incident, l'alimentation de certaines zones pourrait être grandement précarisée.

Le raccordement au réseau d'une production supplémentaire mettrait donc en péril la sécurité d'approvisionnement en électricité de toute la zone du Sud Massif Central.

1.2 Consistance des travaux envisagés

Rappelons en préambule les ouvrages à aménager ou à déposer et ceux à construire, dont il faut déterminer l'emplacement de moindre impact :

- **Les ouvrages à construire** (cf schémas ci-contre) :

- > le poste 400 000/225 000 volts Sud Aveyron* **(1)**, au plus proche du poste existant de Saint-Victor (Le Planol) et de la ligne simple circuit 400 000 volts La Gaudière - Rueyres, localisée à environ 2 km du poste de Saint-Victor ;

- > une ligne double circuit 225 000 volts entre Saint-Victor et Sud Aveyron **(2)** pour les liaisons inter-postes, en remplacement des lignes actuelles issues de Ganges et de Montahut ;

- > une ligne double circuit 225 000 volts entre Saint-Victor et Sud Aveyron **(3)**, formée par la réunion des lignes simple circuit issues des postes d'Onet et de Godin. Les lignes Godin-Saint-Victor et Onet-Saint-Victor deviendront respectivement les lignes Godin-Sud-Aveyron et Onet-Sud Aveyron.

- **Les ouvrages à aménager** (cf schémas ci-contre) :

- > le raccordement du poste Sud Aveyron à la ligne 400 000 volts La Gaudière - Rueyres **(4)**. Ces travaux scinderont la ligne existante en deux tronçons, créant deux lignes distinctes électriquement et géographiquement : la ligne Rueyres-Sud Aveyron vers le Nord et la ligne La Gaudière Sud Aveyron vers le Sud ;

- > le raccordement au poste Sud Aveyron des arrivées de lignes simple circuit 225 000 volts en provenance des postes de Ganges **(5)** et de Montahut **(6)**. Les lignes Ganges - Saint-Victor et Montahut - Saint-Victor deviendront respectivement les lignes Ganges - Sud-Aveyron et Montahut - Sud-Aveyron ;

- > la déviation des arrivées de lignes simple circuit en provenance des postes d'Onet et de Godin pour le contournement du poste de Saint-Victor (environ 150 m) **(7)**.

- **Les ouvrages à déposer** (cf schémas ci-contre) :

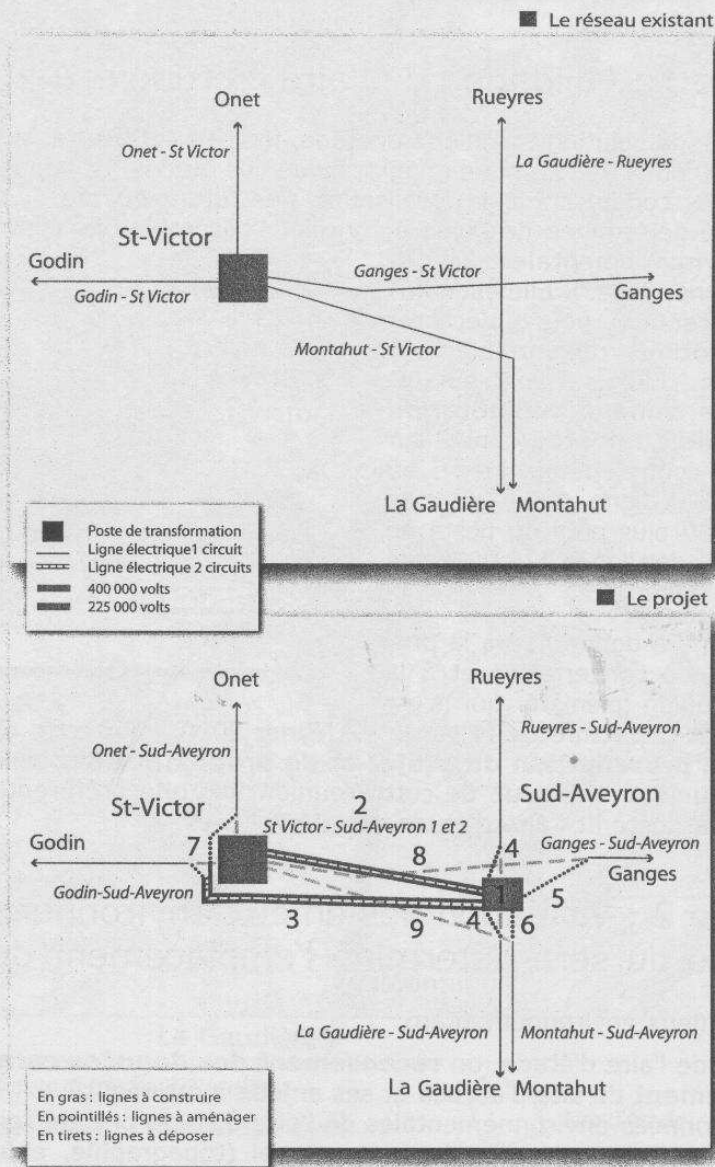
- > la ligne simple circuit 400 000 volts au niveau du poste Sud Aveyron **(4)** ; soit entre 1,7 et 1,9 km selon le site du poste retenu ;

- > la ligne 225 000 volts Ganges-Saint-Victor à son arrivée au poste Sud Aveyron **(5)** puis de ce poste au poste de Saint-Victor **(8)**, soit environ 3,4 km ;

- > la ligne 225 000 volts Montahut-Saint-Victor à son arrivée au poste Sud Aveyron **(6)** puis de ce poste au poste de Saint-Victor **(9)**, soit environ 3,9 km ;

- > les arrivées au poste de Saint-Victor des lignes simple circuit issues des postes d'Onet et de Godin (environ 100 m) **(7)**.

Les ouvrages à construire ou à aménager et dont il s'agit de rechercher l'emplacement de moindre impact



* Le schéma ci-dessus est une illustration à but pédagogique où la localisation du futur poste est théorique, répondant aux objectifs et critères de moindre impact du projet détaillés dans le dossier de présentation et lors de la première réunion de concertation.

Création du poste 400 000 / 225 000 volts Sud-Aveyron

